

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2015**

**Présents** : M. Alain Laforest, M. Alain Bellessort, Mme Christiane Rampon, M. Philippe Nicaud, Mme Viviane Alarcon, Mme Mireille Chambon-Martin, Mme Catherine Cinquin, M. Alain de Romefort, M. Patrick Favre, Mme Marie-Hélène Labruyère, M. Cyril Velay.

**Excusées** : M. Michel Audard (*pouvoir à Alain Laforest*), M. Jany Cancela (*pouvoir à Catherine Cinquin*), Mme Patricia Gerin (*pouvoir à Marie-Hélène Labruyère*), Mme Chantal Tardy (*pouvoir à Philippe Nicaud*).

**Secrétaire de séance** : Viviane Alarcon

### **Approbation du procès verbal du conseil municipal du 9 février 2015**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2015.

### **Informations**

#### **Mandatement des dépenses > 500 €**

EDF Collectivité consommation bâtiments communaux 1817.47€ - Alpha Vallet produits ménagers 1687.88€ - Eiffage TP Point à temps 5144.18€ - Eiffage TP Est st Martin Belleroche 595.68€ - JM Bruneau Fournitures administratives 776.68€ - Fournitures scolaires 1120€ - BNP Paribas Location photocopieur 1<sup>er</sup> trimestre 703.20€ - Renaud Delaye nettoyage du clocher 1824€ - SEB Chauffage wc publics 1613.53€ - Isinet site internet 3396€ - Caulautti Jérémy Peinture classe 2800€ - Girard Leclerc Bavette 553.93€ - Berger Levrault Maintenance E-Magnus 1477.25€ - Aviva Assurance catastrophes naturelles 8941€ - SEB pose de dépose décoration de Noël 552.10€ - Maisson Jean-Luc Banquet des pompiers 592€ - Manacrée bulletin communal 1460.12€ - Tabac presse timbres 836€ - Sdis contribution incendie 1<sup>er</sup> trimestre 4447€.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Brigitte Duvernay, gérante du multiservices qui annonce sa cessation d'activité et demande la résiliation de la convention administrative avec la mairie au 30 juin 2015.

Monsieur le Maire informe les conseillers avoir reçu un faire-part de mariage des boulangers de la commune qui aura lieu le samedi 27 juin 2015.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un nombre important de témoignages de soutien personnel.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Jean Gaze. Lecture faite, le courrier est distribué aux conseillers.

### **Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Alain Bellessort présente plusieurs DIA :

- pour la parcelle 079 AM 93 au lieu-dit « Les Rampaux». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.
- Pour les parcelles AE 656, 649 et 1/3 indivis de la parcelle AE 651 au lieu-dit « Les Forchets ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.
- Pour les parcelles AE 650, 657 et 1/3 indivis de la parcelle AE 651 au lieu-dit « Les Forchets ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.
- Pour les parcelles AE 648, 655 et 1/3 indivis de la parcelle AE 651 au lieu-dit « Les Forchets ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### **Personnel**

#### **Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires**

Madame Christiane Rampon, 2<sup>ème</sup> adjointe, rappelle que le personnel administratif communal a été mis et sera mis à contribution à l'occasion des élections départementales les dimanches 22 et 29 mars 2015 et des élections régionales au mois de décembre 2015. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires peut être attribuée pour le paiement de ce temps de travail et il convient que le conseil municipal délibère pour l'attribution de cette indemnité. Le calcul de cette indemnité prévu par le CGCT est le suivant, montant brut annuel du salaire de l'agent / 1820 et majoré de 2/3 pour le dimanche. Elle serait attribuée sur la base du nombre d'heures réelles effectuées. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer cette indemnité horaire pour travaux supplémentaires au personnel administratif présent les dimanches d'élections pour l'année 2015.

#### **Indemnités d'Exercice de missions de Préfectures**

Christiane Rampon, 2<sup>ème</sup> adjointe informe le conseil municipal que la secrétaire de mairie a fait une demande pour percevoir l'indemnité d'exercice de missions de Préfectures. La commission du personnel lors de la réunion le 9 mars a émis un avis favorable 3 voix « pour » et 1 voix « contre » le principe. Cette prime serait aussi un moyen de gratifier le surcroît de travail ajouté via les « Nouvelles Activités Périscolaires » qu'elle a en charge au niveau administratif. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 6 voix « pour », 9 voix « contre » refuse que la secrétaire de mairie perçoive cette indemnité.

Viviane Alarcon préférerait que tous les agents de la commune la perçoivent. Philippe Nicaud trouverait intéressant de faire une évaluation du coût pour les personnes impactées par les « NAP ». Cyril Velay responsable de l'école informe les conseillers que les autres agents ont eu des augmentations d'horaires suite à l'organisation des « NAP », alors que la secrétaire est déjà à temps complet et que la charge de travail ajoutée est conséquente. Alain Bellessort pense que ce serait un moyen de compenser la rémunération de tous les agents.

## **Finances**

### **Approbation du Compte Administratif 2014**

Distribution aux conseillers des documents officiels du compte administratif 2014 et des résultats du compte de gestion 2014 du Trésor public. Monsieur Philippe Nicaud, adjoint aux finances, présente au conseil municipal le compte administratif 2014, qui dégage un excédent de fonctionnement de 146 431,31 € et un excédent d'investissement de 35 732,15€, soit un excédent cumulé de 182 163,46€. Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 voix pour et 2 abstentions, approuve le Compte administratif 2014.

### **Approbation du Compte de Gestion 2014**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à 13 voix « pour » et 2 abstentions. Le Compte de Gestion 2014 établi par le Receveur et dont la comptabilité est identique à la comptabilité communale.

### **Affectation de résultat 2014**

Philippe Nicaud, adjoint aux finances, informe le conseil qu'il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2014, faisant apparaître l'excédent de fonctionnement cumulé de 146 431,31 € et un excédent d'investissement cumulé de 35 732,15 €, soit un excédent global de clôture de 182 163,46 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats au budget primitif 2015 en section d'investissement au compte 1068 pour 146 431,31 €.

Catherine Cinquin demande pourquoi la commune a contracté un prêt de 100 000€ alors qu'une ligne de trésorerie avait été prise. Elle précise que s'il ressort une affectation de résultat de 146 431,31€ c'est que les finances de la commune étaient saines lors du changement de mandature. Monsieur le Maire affirme qu'il y avait un décalage de trésorerie en attendant que les subventions soient perçues, mais que les finances étaient saines.

### **Vote des taux d'imposition 2015**

Philippe Nicaud, adjoint aux finances distribue un document aux conseillers. Sur ce document, une simulation a été faite avec le maintien des taux 2014 sur les Taxes d'habitation (10,95%), Foncière bâtie (14,71%), Foncière non bâtie (16,70%), une hausse de +0,25% et une hausse de +0,50%. Après un tour de table, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux pour l'année 2015.

### **Mandatement des dépenses en investissement**

Philippe Nicaud, adjoint aux finances, informe le conseil municipal de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales précisant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés à l'alinéa ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Conformément aux textes en vigueur, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article pour la dépense suivante :

- Achat d'arbustes pour un montant de 511,82 € HT soit 563,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater la dépense de 511,82 € HT soit 563 € TTC, pour l'achat d'arbustes, s'engage à inscrire cette dépense au Budget primitif 2015.

### **Demande de subvention du Comité d'organisation du Tour du Beaujolais**

Philippe Nicaud, adjoint aux finances, informe le conseil qu'une demande de subvention a été reçue du Comité d'organisation du Tour du Beaujolais pour un montant de 100 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix « pour » et 1 voix « contre », décide d'allouer cette subvention de 100 €, précise que les crédits seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2015.

### **Demande de subvention des « Sarmementelles »**

Philippe Nicaud, adjoint aux finances, informe le conseil qu'une demande de subvention a été reçue des « Sarmementelles » pour un montant de 150 €. Il rappelle au conseil municipal que pour l'année 2014, la commune avait versé une subvention du même montant. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 abstention, décide d'allouer cette subvention d'un montant de 150 €, précise que les crédits seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2015.

### **Demande de subvention de l'association de chasse de Régnié-Durette**

Philippe Nicaud, adjoint aux finances, informe le conseil qu'une demande de subvention a été reçue de l'association de chasse de Régnié-Durette d'un montant de 40€ pour l'achat de semences. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix « pour » et 1 voix « contre », décide d'allouer cette subvention d'un montant de 40€, précise que les crédits seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2015.

### **Droit de place des commerçants ambulants**

Philippe Nicaud, adjoint aux finances, informe le conseil que lors de la séance du conseil municipal du 9 février 2015, il a omis de faire voter le montant du droit de place pour les commerçants venant à la semaine. Il propose au conseil de maintenir le tarif de l'année 2014. Droit de place à l'année 80 €, droit de place à la semaine 3 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'instaurer les tarifs suivants : 80 € à l'année et 3 € par semaine pour les commerçants ambulants.

### **Voirie : programme 2015**

Patrick Favre, conseiller délégué à la voirie présente au conseil municipal le programme 2015 pour les travaux de voirie. La proposition est la suivante :

- VC 205 Py de Bulliat à Thulon : 44 124,41 € TTC
- VC 11 et 122 Les Braves : 15 260,64 € TTC

- VC 20 Les Chastys : 4 126,75€ TTC
- Divers voies communales reprofilage et enduit PATA : 22 362,66 € TTC

Soit un total de 85 874,46 € TTC.

Les crédits voirie allouée par la CCSB pour 2015 sont de 85 651,14€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide la programmation de ces travaux.

## **Commissions communales et intercommunales**

### **Commission finances**

Philippe Nicaud informe le conseil que les réunions de préparation du budget sont terminées et que le vote du budget aura lieu le lundi 13 avril 2015.

### **Commission école**

Cyril Velay informe le conseil qu'une réunion de réflexion a eu lieu le 17 mars avec le Sou des écoles, Mme Micheline Roche, la directrice de l'école, Christiane Rampon responsable du personnel, et Monsieur le Maire concernant la cantine scolaire. Vu le nombre important d'enfants, il serait envisagé de faire 2 services de cantine afin d'éviter l'utilisation de la salle des fêtes. Pour cela, il faudrait également modifier les horaires d'école afin d'avoir une plage méridienne de 2h. Les nouveaux horaires pour la rentrée scolaire seraient les suivants : 8h30-11h30 / 13h30-16h30. Il a été constaté sur place, qu'il y a, dans la cantine la possibilité de 63 places assises et qu'une augmentation de la surface de travail de Mme Roche serait possible, et permettrait également de mettre des rangements supplémentaires.

### **Commission intergénération**

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que le repas des aînés est prévu le dimanche 19 avril. Elle invite les conseillers à y participer. Elle explique que 3 devis ont été demandés à des traiteurs. Elle précise que M. et Mme L'Hoste, gérants de l'auberge vigneronne qui avait fait le repas l'année dernière ne sont pas intéressés pour cette année. Une fois les menus communiqués aux membres de la commission, les courriers pourront être envoyés aux aînés.

Marie-Hélène Labruyère fait part au conseil qu'une visite a été effectuée avec les membres de la commission à Rivollet afin de découvrir une aire de loisirs.

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que l'enquête pour les adolescents suit son cours et une fois finalisée sera présentée au conseil municipal.

Elle informe le conseil que les « Nouvelles Activités Périscolaires », avec la participation des bénévoles de l'intergénération les jeudis soirs fonctionnent bien, sous la responsabilité de Madame Danièle Mondière.

Alain Laforest tient à remercier Cyril Velay, responsable des « NAP » pour sa présence les lundis soirs afin de régler certains petits soucis.

### **Commission urbanisme**

Alain Bellessort informe le conseil que le relevé topographique est terminé. La présentation sera faite lors de la prochaine commission urbanisme.

Concernant le PLU, une enquête a été rédigée et sera distribuée à tous les habitants de la commune concernant les logements vacants et les changements de destination. Distribuée avant fin mars, la date butoir pour la rendre est fixée au 30 avril.

La concertation avec les habitants est prête, il subsiste juste un désaccord entre certains membres la commission et le maire, un contact sera pris avec le bureau d'étude afin de trancher. Monsieur le Maire précise que la personne qui est intervenue lors de la dernière commission urbanisme a bien précisé qu'il ne fallait pas être trop précis pour éviter tout recours. La commission a décidé qu'il y aurait juste l'enquête.

Alain Bellessort informe le conseil, que suite à une information de la Communauté de Communes Saône Beaujolais, la programmation des travaux hydrauliques n'auront pas lieu cette année.

Il précise que lors de la venue du commissaire enquêteur pour le PLU, il faudra revoir avec lui les emplacements réservés.

### **Commission bâtiments**

Alain Bellessort informe le conseil que suite aux actes de vandalisme à l'espace loisirs, l'assurance prend en charge les dégradations sans la franchise. Une plainte est en cours donc l'assurance de la commune ne peut pas encore se retourner contre l'assurance des détracteurs.

Concernant les travaux inscrits au contrat pluriannuel, la mise en accessibilité de l'école ne sera pas faite cette année. Les travaux prévus seront les suivants : réparation des vitraux de l'église, protection des vitraux, sablage de la façade de l'église et réfection de la porte d'entrée, nettoyage de la façade de la mairie, peinture de la grille de l'ancienne école de Durette, modification d'une fenêtre en porte fenêtre à la micro-crèche.

Une étude est en cours pour changer les serrures des bâtiments communaux.

Les détecteurs de fumée sont commandés et seront installés prochainement.

### **Commission communication**

Christiane Rampon informe le conseil qu'une réunion a eu lieu le 20 mars, la commission a surtout travaillé sur le bulletin communal. Le dernier bulletin comportait 20 pages de comptes-rendus de conseil sur 34 pages. Elle précise que cela était un peu triste à lire et couteux en terme d'impression et que les informations arrivaient plusieurs mois après.

La commission souhaiterait changer de formule, c'est-à-dire diffuser les comptes-rendus de conseil par le biais du Trait d'Union, conserver 1 bulletin vers le 15 juillet « allégé » avec plus de photos et peut-être revenir en 2016 à un seul bulletin par an vers le 15 janvier.

Concernant les comptes-rendus, Alain de Romefort demande pourquoi les panneaux qui sont dans les hameaux ne seraient pas utilisés. Christiane Rampon lui répond que la tentative a été faite mais pas concluante du tout. Monsieur le Maire s'étonne de la demande d'Alain de Romefort pour ces panneaux d'affichage et lui propose de faire ce travail.

### **Commissions intercommunales**

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil, qu'un conseil communautaire a eu lieu le 26 février. Concernant le tourisme, l'office de tourisme va être équipé d'un logiciel de gestion commerciale pour pouvoir faire de la billetterie ainsi que de la vente de séjour. Le bilan de la collecte de la taxe de séjour pour l'année 2014 est de + 15 652 € qui sera attribuée au fonctionnement de l'office de tourisme, malgré une diminution du montant de la taxe de séjour suite à la fusion des 2 communautés de communes.

Alain de Romefort, précise que lors de ce conseil communautaire, il y a eu un débat sur les orientations budgétaires. Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition de la communauté de commune pour cette année et pas d'accroissement de la dette.

Alain de Romefort, précise que les procès-verbaux de la CCSB sont très bien rédigés. Monsieur le Maire souligne que ceux de la mairie le sont également.

Alain de Romefort informe le conseil qu'un groupe de travail va être créé au sein de la CCSB sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.), Il souhaiterait qu'Alain Bellessort en fasse partie.

### **Commission culture**

Mireille Chambon Martin explique aux conseillers que cette commission portait sur la médiathèque, le Sybémol et l'école de musique Popy. La médiathèque ouvrira en juin et la bibliothèque en septembre.

Concernant le Sybémol et l'école de musique Popy, le fonctionnement est similaire sauf que l'un est un syndicat et l'autre une école associative. Il a été relevé que l'école de musique recevait une subvention de la CCSB, alors que le Sybémol ne perçoit des subventions que par les communes adhérentes.

La communauté de communes est en train de réfléchir pour regrouper ces 2 écoles sur l'année 2016.

Concernant le sybémol, lors de la dernière réunion, une délibération a été prise pour le retrait de la commune de Régnié-Durette. Le syndicat s'est prononcé à 9 voix « contre », 3 abstentions et 1 voix « pour ». Le conseil syndical refuse le retrait de la commune de Régnié-Durette. Elle précise que le déficit du syndicat sera absorbé par les cotisations des parents. La part de Régnié-Durette a augmenté alors qu'il y a 1 élève de moins qu'en 2014.

Marie-Hélène Labruyère revient sur le SPANC suite à une question posée par la secrétaire lors de la commission finances. Elle en saura plus jeudi. Pour l'instant l'information qu'elle a est que le SPANC sera uniformisé, les participations des communes seront payées par le consommateur d'eau.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Laurence Descombe pour un problème de stationnement impasse de l'abattoir avec une voiture qui gênait lors des livraisons. Suite à un tour de table, il a été décidé que Monsieur le Maire irait voir la propriétaire de la voiture en question.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de faire passer le message de ne pas se garer sur les passages piétons.

Monsieur le Maire revient sur le dossier de la Cour des Miracles. Il précise, avant de débiter, qu'un courrier a été envoyé à tous les conseillers par Monsieur Thierry Desmules, mais qu'il n'a rien reçu ni chez lui, ni en mairie.

Il distribue à tous les conseillers un plan cadastral avec les nouveaux numéros de parcelles suite au recours de M. Desmules.

Il distribue ensuite un document que M. Desmules avait donné à Madame Françoise Coquillion pour une proposition de partage de cette cour. Monsieur le Maire dit que Madame Coquillion a dû être mal conseillée par l'avocat de la commune pour ne pas accepter cette proposition amiable. Un jugement a été prononcé en 2012 stipulant que la cour est commune. Un rendez-vous chez le notaire a été pris fin 2014 pour la signature de l'acte. Messieurs Desmules n'ont pas voulu signer cet acte qui est conforme au jugement du tribunal, ils auraient souhaité qu'il soit inscrit dans la marge que la commune n'ait pas de droit de passage sauf pour les pompiers. Monsieur le Maire souligne qu'Alain de Romefort tenait à s'occuper personnellement de cette affaire qui lui tenait à cœur et rien n'a été fait de mars à octobre 2014.

Suite à la demande de Marie-Hélène Labruyère lors de la réunion du 9 février concernant un courrier qui aurait dû être lu au conseil, Monsieur le Maire confirme que des documents ont bien été remis en mairie le 29 novembre 2014 à Christiane Rampon par Monsieur Jean Gaze. Ils comprenaient la lettre qui avait été lue en conseil municipal en 2012, également un dossier du cadastre fait par Monsieur Jean-Jacques Gaillard et une carte de visite où il était seulement noté « pour information », c'est pour cette raison qu'il n'a pas cru bon de présenter ces documents dans un souci de ne pas ramener cette affaire au cœur des débats.

Marie-Hélène Labruyère, suite au conseil du 9 février, a pris l'initiative d'envoyer à tous les conseillers les mêmes documents sauf que sur la carte de visite datée également du 29 novembre 2014 il était inscrit « à l'attention de Monsieur le Maire et des membres de la municipalité ».

Monsieur le Maire souhaite savoir où Marie-Hélène Labruyère a pris cette carte de visite. Elle répond que Monsieur Gaze serait venu la voir pour lui remettre ces documents, documents qu'elle a envoyés par mail accompagnés de la carte de visite qu'on lui a remise. Cette carte a également été publiée sur le blog.

Monsieur le Maire demande à Marie Héléne Labruyère de s'excuser auprès des conseillers d'avoir diffusé ces documents et au blog d'avoir mis en ligne la carte d'accompagnement différente de celle reçue en mairie, le faisant ainsi passer pour un menteur. Il précise que si cela n'est pas fait, il se verra dans l'obligation de prendre les dispositions nécessaires.

Marie-Hélène Labruyère annonce qu'elle ne fera pas d'excuse.

Alain Bellessort dit que personne ne ment mais que les 2 parties ont reçu un document différent.

Monsieur le Maire souligne que lors du conseil municipal du 9 février, Jany Cancela avait dit que l'une des 2 parties mentait, et bien, il a apporté la preuve que cela ne venait pas de lui.

Viviane Alarcon souhaite qu'il soit rappelé aux personnes qui font du feu de faire attention, car les riverains ont peur des gros feux. Monsieur le Maire lui rappelle que les viticulteurs et les agriculteurs ont de droit de faire brûler jusqu'au 15 avril.

Mireille Chambon-Martin, souhaiterait savoir si Jean-Philippe Nuguet a eu le temps de se renseigner sur le retrait de la commune de Givors auprès du Syder. Il est répondu qu'il n'a pas pu aller à la dernière réunion.

Mireille Chambon-Martin interroge Alain Bellessort sur le temps qu'il met pour répondre aux mails pour les renseignements d'urbanisme. Des personnes l'appellent encore pour avoir des renseignements. Il lui répond qu'il met au maximum quelques jours.

Mireille Chambon-Martin demande à Marie-Hélène Labruyère comment elle se sent impliquée dans l'intérogénération ? Marie-Hélène Labruyère lui répond qu'elle n'est pas impliquée, son rôle n'est pas un rôle de représentabilité mais un rôle d'action. Mireille Chambon-Martin trouve dommage qu'elle ne s'implique pas du tout auprès de la population.

Mireille Chambon-Martin informe le conseil que le Rallye de Charbonnières passera sur la commune le Régnié-Durette les 17 et 18 avril.

Catherine Cinquin souhaiterait savoir pourquoi les convocations des commissions urbanisme ne partent pas de la mairie. Alain Bellessort passera désormais par le secrétariat pour les convocations.

Catherine Cinquin a vu que Philippe Nicaud avait fait une consultation sur les assurances. Philippe Nicaud répond qu'il présentera son rapport dans une prochaine commission finances, après le vote du budget.

Catherine Cinquin, a lu sur le dernier compte-rendu que la cour d'appel de Lyon avait rendu son jugement sur le permis de construire aux Forchets et que la commune avait gagné. Elle trouve bien dommage qu'il y ait eu ce recours car cela a coûté à la commune et une famille qui s'était bien intégrée à dû partir

Cyril Velay souhaiterait savoir qui s'occupe de l'éclairage des cours extérieurs du tennis. Une ampoule est grillée et voir également la possibilité de changer la couleur des halogènes.

Marie-Hélène Labruyère souhaiterait que le sujet de l'extranet soit discuté, au fait de pouvoir accéder à une base de données avec un code d'accès, aux informations utiles pour les conseillers. Cette demande fait suite à la demande de Viviane Alarcon que chaque conseiller dispose d'une adresse mail différente de leur adresse personnelle. Christiane Rampon lui répond que pour avoir une adresse mail différente, il suffit aux conseillers d'en créer une nouvelle chez eux. Le Maire répond qu'il prend bonne note de cette demande.

Alain Bellessort et Alain de Romefort soutiennent la demande de Marie-Hélène Labruyère.

Patrick Favre informe le conseil que les brigades vertes interviennent cette semaine sur la commune.

Monsieur le Maire fait passer de nouveau un tableau pour la tenue du bureau de vote du dimanche 29 mars pour le second tour des élections départementales. Il trouve regrettable la façon dont a agi Viviane Alarcon lors du 1<sup>er</sup> tour de scrutin en envoyant des mails à tous les conseillers alors qu'il aurait été bien plus simple de téléphoner au secrétariat.

Monsieur le Maire demande à Alain de Romefort qui clame que le Maire manque de transparence et de collégialité de lui prouver par des exemples concrets. Alain de Romefort lui répond que pour l'affaire Desmules il n'a pas été à la hauteur et qu'en réunion d'adjoints et de conseillers délégués il n'y a ni collégialité, ni transparence. Monsieur le Maire rappelle simplement que pour l'affaire Desmules, c'est Alain de Romefort qui n'a pas fait son travail entre mars et octobre 2014, et que pour les réunions d'adjoints et de conseillers délégués il souhaitait régler les petites affaires courantes sans prendre de décisions importantes afin que le conseil reste souverain.

**La séance est levée à 00h04**